

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2026	003	7
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 13 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 13 février 2026	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER et M. FROGER, Maires adjoints, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. FRIMON-RICHARD, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 24 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 21	<u>Absents représentés</u> : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME BESANÇON par M. LANOË, M. LEDUC par MME ROCH, M. MONROIG par M. SIPA et MME MERTZ par M. MATT. <u>Absents excusés</u> : M. DELAHAIE et M. BETTI <u>Absent</u> : M. JACQUIN Mme NOEL a été élue secrétaire de séance.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE BIENS VACANTS PRÉSUMÉS
SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 4 février 2026, la Commission Communale des impôts directs a émis un avis favorable pour déclencher la procédure d'appréhension de biens sans maître afin d'intégrer lesdits biens dans le domaine privé de la Commune.

Que par arrêté n° 2026-AG-009 en date du 9 février 2026, il a été constaté que les biens figurant dans la liste ci-dessous n'ont pas de propriétaires connus et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été mises en recouvrement depuis plus de trois ans. Ces immeubles ont été déclarés présumés vacants et sans maître.

Références cadastrales	Superficie de la parcelle	Adresse ou lieudit	Dernier propriétaire connu
AD 8	632 m ²	La Petite Ile	Mme BOURGERON Zoé Epouse NOLIN Au Bourg 91520 EGLY
AD 25 AD 24 AD 23	115 m ² 113 m ² 245 m ²	Les Coudrats	M. TUBES Henri 17 rue de la Guillemaine 91520 EGLY
AC 270	173 m ²	Le Village	Mme RAIMBAULT Fernande Epouse DUGNAS Route de Boissy 91520 EGLY

L'article 713 du Code Civil précise que si, au terme des six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par les textes légaux précités, aucun propriétaire ne s'est fait connaître, les dits

biens appartiennent à la Commune, après délibération du Conseil Municipal. L'incorporation dans le domaine privé communal est ensuite constatée par arrêté du Maire.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire,

Le Conseil Municipal,

VU l'article 713 du Code Civil,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-3,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 4 février 2026,

VU l'arrêté du Maire n° 2026-AG-009 en date du 9 février 2026, constatant la présomption des biens présumés vacants et sans maître, des parcelles AD n° 8, AD n° 25, 24 et 23 et AC n° 270,

VU les avis favorables émis par la Commission conjointe du Développement urbain, économique et numérique, la transition énergétique et du développement durable, le 10 février 2026, et par la commission des finances et des affaires administratives le 12 février 2026.

CONSIDÉRANT la possibilité ouverte aux communes d'incorporer dans le domaine privé communal les biens déclarés vacants et sans maître,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'incorporer dans le domaine privé communal, les parcelles de terrains sises à Égly (Essonne) figurant dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales	Superficie de la parcelle	Adresse ou lieu-dit	Dernier propriétaire connu
AD 8	632 m ²	La Petites Ile	Mme BOURGERON Zoé Epouse NOLIN Au Bourg 91520 EGLY
AD 25 AD 24 AD 23	115m ² 113m ² 245m ²	Les Coudrats	M. TUBE Henri 17 rue de la Guillemaine 91520 EGLY
AC 270	173 m ²	Le Village	Mme RAIMBAULT Fernande Epouse DUGNAS Route de Boissy 91520 EGLY

PRÉCISE que cette incorporation sera constatée par arrêté municipal,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 24/02/2026
et de la publication le : 24/02/2026
Le Maire



Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly
Edouard MATT

